

Livret de l'étudiant

2019/2020

Design graphique
Design numérique
Image animée

SOMMAIRE

VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE	3
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Les coordonnées	4
Les horaires d'ouverture	4
Consignes de sécurité et de santé	4
L'équipe administrative et technique	5
LA GOUVERNANCE	
Le conseil d'administration	6
LES INSTANCES INTERNES	
Le comité pédagogique	7
Les représentants des étudiants	7
Le bureau des étudiants (BDE)	7
STATUT, DROITS DE SCOLARITÉ, BOURSES	8
LA NOMENCLATURE PÉDAGOGIQUE	9
LE CENTRE DE DOCUMENTATION	10
LE PROGRAMME PÉPITE POUR L'ENTREPRENEURIAT	11
L'ARCHITECTURE DES ÉTUDES	12
Le concours d'entrée et la commission d'équivalence	12
Entrée en cycle DNSEP	12
L'organisation des ECTS	12
L'organisation de la mention design numérique	13
Semestre d'études à l'étranger	14
Stage en entreprise	14
Année de césure	15
Les diplômes	16
LES COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DES DIPLÔMES	17
Les métiers préparés	18
Poursuivre ses études en s'inscrivant dans un autre établissement	18
Poursuivre au post-diplôme	18
DNA Design graphique, module des cours	20
DNSEP Design graphique, module des cours	23
DNSEP Design numérique, module des cours	25
DNA Image animée, module des cours	26
DNSEP Image animée, module des cours	29

VOTRE ESPACE NUMÉRIQUE

Vous trouverez, dans votre espace numérique, les informations suivantes :

Vos informations personnelles

Votre fiche de renseignement (tenir à jour par vous-même)

Vos bulletins scolaires

Informations sur la scolarité

Le livret de l'étudiant

Le planning de l'année scolaire

La liste des établissements ayant pris des élèves en stage

Une rubrique sur l'international avec la liste de nos partenaires Erasmus

Règlements et chartes

Le règlement intérieur

La charte informatique

La charte contre les discriminations de l'ANdÉA

Le guide ECTS

Les informations sur l'année de césure

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES COORDONNÉES

Ésad Amiens (design graphique et numérique)

40 rue des Teinturiers

80080 Amiens

03 22 66 49 90

www.esad-amiens.fr

Waide Somme (image animée)

147 rue Dejean

80000 Amiens

03 22 33 14 99

www.waide-somme.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture sont révisables chaque année scolaire en fonction du planning des cours. Les informations ci-dessous concernent la présente année scolaire.

Le site de l'Ésad Amiens ouvre à 8h30. Il ferme à 20h le lundi, 19h30 du mardi au jeudi, 18h le vendredi. Les horaires d'ouverture sont modifiés pendant la période des diplômés.

Le site de Waide Somme a ses horaires et conditions d'accès spécifiques (renseignements : Philippe Baby).

L'école a des horaires spécifiques pendant les périodes de vacances scolaires (renseignements auprès des équipes techniques et pédagogiques). Les salles d'impression et de façonnage sont accessibles en libre service. L'accès à d'autres salles doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ

L'école n'est pas autorisée à donner des médicaments. Une boîte de premier secours est toutefois disponible dans l'atelier volume et à l'administration.

Ésad Amiens

Il est interdit de travailler seul dans l'atelier volume.

En cas de gel, il est interdit de rouler à vélo sur le parvis de l'école.

L'école dispose d'une bouée de secours en cas d'urgence. Elle se trouve en rez-de-chaussée, en face de l'atelier volume.

L'école dispose d'un défibrillateur pour les urgences cardiaques. Il est accroché en première étage, en face de l'administration.

Le personnel administratif et technique ont assisté à un atelier de secourisme.

Waide Somme

L'école dispose d'un défibrillateur pour les urgences cardiaques. Il est accroché dans la salle de première année.

Le personnel et certains étudiants ont assisté à un atelier de secourisme.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Présidente

Nathalie Devèze

Directrice

Barbara Dennys

b.dennys@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 99

Coordinatrice du département Design et responsable de l'international

Alisa Nowak

a.nowak@amiens-metropole.com - Tél. 03 60 01 54 50

Coordinateur du département Image animée

Philippe Baby

p.baby@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 72 34 39

Responsable du service de la scolarité

Catherine Cresson-Rondon

c.cresson@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 96

Adjoint au service de la scolarité

François Lenin

f.lenin@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 90

Responsable du centre de documentation

Peggy Letuppe

documentation.esad@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 94

Responsable financière – (dont conseils sur les aspects financiers liés à la Maison des artistes)

Sylvie Debure

s.debure@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 97

Agente financière

Laurence Jullien

l.jullien@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 93

Responsable du personnel

Myriam Terchani

m.terchani@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 92

Responsable informatique

Guillaume Darras

g.darras@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 90

Informaticien

Arnaud Fudala

a.fudala@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 90

Responsable technique

Gauthier Dollé

g.dolle@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 95

Agent technique et responsable de l'atelier volume

Arnaud Vilbert

a.vilbert@amiens-metropole.com - Tél. : 03 22 66 49 95

LA GOUVERNANCE

L'Ésad d'Amiens est un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Il délivre des diplômes du Ministère de la Culture et de la communication. Les statuts fondateurs de l'Ésad précisent ses missions et le mode de gouvernance de l'établissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Ésad est administrée par un Conseil d'Administration composé de représentants des collectivités, Amiens Métropole, la ville d'Amiens, le Ministère de la Culture, de deux personnalités qualifiées choisies conjointement par Amiens Métropole et le Ministère de la Culture, de 2 représentants des enseignants et d'un représentant du personnel administratif et technique (élus pour 3 ans) et de 2 représentants des étudiants (un représentant de la filière Design et un représentant de la filière Image Animée, élus pour un an). Pour chacun des représentants élus ou désignés, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président qui en fixe l'ordre du jour. Il se réunit au moins quatre fois par an. Il délibère notamment sur le budget et ses modifications, le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice, les droits de scolarité et les créations, modifications et suppressions d'emplois permanents. Il examine également les orientations générales de la politique de l'établissement ; le développement de cursus dans de nouvelles disciplines, la création de diplômes propres à l'école et l'organisation de la scolarité et des études, après avis du Conseil d'orientation pédagogique. Les délibérations du Conseil d'administration sont affichées à l'entrée de l'administration.

LES INSTANCES INTERNES

LE COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Le comité pédagogique de l'Ésad comprend le directeur, le coordinateur des études, le responsable de la scolarité, les enseignants coordinateurs, les représentants des étudiants élus par leurs pairs au début de chaque année scolaire (un représentant minimum par année et par groupe le cas échéant).

Le comité pédagogique se réunit deux fois par an minimum : à la fin du premier trimestre et au milieu du second semestre. Il peut être réuni à n'importe quel moment sur demande des représentants des étudiants. Le comité pédagogique fait le point sur le fonctionnement de l'école, la mise en place du projet pédagogique et plus généralement sur tous les sujets qui concernent la scolarité. Il permet de faire circuler l'information entre l'administration, les enseignants et les étudiants. L'ordre du jour est établi par la direction en liaison avec le coordinateur des études. Il inclut les propositions des enseignants coordinateurs et des représentants des étudiants. Ceux-ci doivent donc s'enquérir auprès de leurs pairs des questions ou remarques qu'ils souhaitent soumettre à la direction et à l'équipe pédagogique.

LES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS

Les étudiants peuvent solliciter à tout moment leurs représentants afin de leur faire part de toute demande, remarque ou réflexion pertinente à transmettre à la direction, à la direction pédagogique ou à l'enseignant coordinateur. Les représentants des étudiants sont tenus de restituer auprès de leurs pairs les échanges faits lors des comités pédagogiques à l'exception, le cas échéant, d'informations confidentielles liées à un étudiant en particulier.

LE BUREAU DES ÉTUDIANTS (BDE)

Le BDE est constitué en association Loi 1901. Pour adhérer il faut être inscrit comme étudiant à l'Ésad et avoir réglé le montant de la cotisation pour l'année scolaire en cours. Il est dirigé par un Bureau élu par le Conseil d'administration du BDE désigné lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Il organise les manifestations en direction des étudiants de l'Ésad (soirées, voyages, portes ouvertes ...) et peut assurer une coopérative d'achat pour certaines fournitures (ex : achat de papier).

STATUT, DROITS DE SCOLARITÉ, BOURSES

Toute personne inscrite à l'école dans les cycles de DNA et de DNSEP et ayant payé ses droits de scolarité bénéficie du statut d'étudiant.

Les droits d'inscriptions sont révisés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Ésad. Le Ministère de la Culture et de la Communication accorde des bourses sur des critères sociaux (en fonction de la situation financière des parents) (conditions et barèmes identiques à ceux du ministère de l'Éducation nationale). La demande de bourse se fait sur le site du CROUS du 7 janvier au 31 mai (Crous – Services de la vie étudiante : tél. : 03 22 71 24 09 – crous-amiens.fr). Le conseil régional des Hauts-de-France accorde des bourses spécifiques complémentaires aux bourses du Ministère de la Culture (Renseignements auprès de Catherine Cresson).

Des bourses Erasmus et des bourses Mermoz de la Région Hauts-de-France sont proposées pour soutenir les échanges universitaires avec l'étranger. Qu'ils soient boursiers ou non, les étudiants bénéficient des avantages liés à leur statut : carte d'étudiant, logement, restaurant universitaire...

LA NOMENCLATURE PÉDAGOGIQUE

Le cursus de DNA design graphique a pour objectif l'acquisition des fondamentaux du graphisme. L'offre pédagogique alterne les enseignements théoriques et de pratiques artistiques. Les apprentissages et l'initiation au projet prédominent au début du cursus pour laisser progressivement la place à l'expérimentation plastique et aux recherches personnelles au service d'un projet de communication graphique. L'élève explore graduellement un processus créateur visant la mise en relation harmonieuse et signifiante du texte et de l'image, tout en prenant en compte la nature tangible de son médium physique ou virtuel, ainsi que la notion d'usage et les questions relatives à la réception des images. En cycle de DNSEP, l'élève développera une posture critique et une capacité de problématisation lui permettant de prendre en charge des problématiques complexes. Il développera une position singulière et sera en mesure de l'exprimer. Le cursus est également marqué par d'autres moments importants d'acquisition de savoir, qui prennent des formes aussi variées que les workshops, les conférences, les voyages, la préparation d'expositions...

LA CULTURE GÉNÉRALE, L'HISTOIRE ET LA THÉORIE DES ARTS

Les enseignements en culture générale conjuguent des approches esthétiques, philosophiques, historiques, sémiologiques et critiques. Les domaines abordés sont la peinture, la photographie, le cinéma, la sculpture, le graphisme et la typographie. Ils couvrent toutes les années du cursus. Les étudiants sont amenés à réfléchir à leur pratique et à leurs propositions à l'aune des œuvres et pratiques passées et contemporaines. À partir de l'année 2 dans certains cours, une sensibilisation à la recherche leur permet d'étoffer la formulation de leurs projets et de contextualiser ceux-ci dans le champ de la création. L'apprentissage de l'anglais est obligatoire jusqu'à la quatrième année incluse.

LES COURS DE PRATIQUES PLASTIQUES

Les enseignements artistiques sont très présents et très liés au cycle conduisant au DNA : couleur, dessin, peinture, sculpture, volume, sérigraphie, photographie. L'enseignement en photographie se poursuit durant le cycle conduisant au DNSEP. Les enseignements orientés spécifiquement sur la communication graphique et visuelle sont abordés en première année dans un esprit de découverte. Dans la phase programme (années 2 et 3), ils visent la maîtrise des concepts et l'acquisition des savoirs fondamentaux. En phase projet (années 4 et 5), ils conduisent à appréhender des problématiques fournies et des projets complexes.

LES ACQUISITIONS TECHNIQUES

Programmées en première et deuxième années, elles bénéficient tout le long du cursus d'un suivi en fonction des besoins de l'étudiant dans ses travaux individuels. Une permanence pour l'infographie, la sérigraphie et les outils de découpe ou de façonnage est assurée sur rendez-vous.

LES WORKSHOPS

De durée variable (d'une journée à une semaine), ils sont conduits par une personnalité extérieure, invitée par l'équipe pédagogique à venir travailler avec les étudiants dans un domaine en relation avec les enseignements.

LES CONFÉRENCES

Elles permettent à des personnalités engagées dans le domaine théorique ou critique ou dans la création plastique ou graphique de venir apporter une ouverture professionnelle à différentes réalités de la pensée ou de la création. Les conférences sont obligatoires. Elles ont lieu généralement le mardi à 17h30.

LA SEMAINE THÉMATIQUE

Chaque année, l'Ésad organise trois à cinq jours de conférences qui permettent d'approfondir un thème grâce à l'apport de différents invités.

LES VOYAGES

Des voyages sont organisés régulièrement afin que les étudiants puissent participer à différentes manifestations liées à l'actualité des disciplines enseignées notamment à Chaumont, au Havre, à Paris, à Lille.

LES PORTES OUVERTES

La préparation et l'animation de ces deux jours d'exposition, appelés historiquement « portes ouvertes », est un temps fort de la vie de l'école. L'objectif est de témoigner aux candidats, visiteurs, amis et famille, des productions réalisées. De plus, elles permettent de développer une synergie entre les étudiants et les équipes administrative, technique et pédagogique. Cette exposition est coordonnée par le coordinateur des études et par le coordinateur de chaque année et les enseignants qui se portent volontaires. Les étudiants doivent faire preuve d'une grande autonomie et d'initiatives dans les propositions. Les portes ouvertes se tiennent généralement en mars. La semaine qui les précède est réservée à leur préparation.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation est un lieu de ressources pédagogiques qui constitue un complément indispensable des cours. Son développement se fait en lien avec les enseignements et les événements de l'école.

Le fonds documentaire

Il comprend environ 7 000 documents (ouvrages, revues, dvd). À l'origine composé du fonds des ouvrages de l'ancienne École régionale des Beaux-Arts, il s'est enrichi depuis d'un fonds spécialisé en design graphique et typographique, ainsi qu'en cinéma d'animation. Il couvre les domaines suivants : histoire de l'art, art (peinture, dessin, sculpture), photographie, catalogues d'exposition, illustration, livres d'artistes, design graphique, typographie, design, architecture, cinéma, animation, essais, littérature, dictionnaires et encyclopédies. La documentation diffuse régulièrement la liste des nouvelles acquisitions.

Les abonnements

L'Ésad est abonnée à une vingtaine de titres de périodiques spécialisés, deux quotidiens (Libération (papier) et Le Monde (électronique)) et un hebdomadaire (Courrier International (papier et électronique)). Ces derniers sont disponibles à l'administration durant la semaine de sa parution. La consultation s'en fait sur place afin que l'actualité soit accessible au plus grand nombre. Vous pouvez faire des photocopies des articles pour votre usage privé. Libération est ensuite conservé pendant un mois au centre de documentation.

Les supports audiovisuels

Les DVD sont empruntables (sauf mention contraire) en plus des livres : 3 DVD - ou 1 coffret DVD - pour 15 jours, non renouvelables.

Le fonds « impressions »

Vous pouvez demander et utiliser sur place les éléments suivants : nuanciers pantone (classique, couché/non couché, équivalent quadrichromie et pour les sites web), nuancier typographique, agrafeuse pour grands formats, échantillons de papier.

Le rayon « orientation »

Vous y trouverez les informations sur les écoles d'art : brochures des écoles, brochures des post-diplômes, dates des portes ouvertes, formations artistiques, résidences, etc. Vous trouverez également des informations pour préparer votre vie professionnelle : guide Stratégies (coordonnées d'agences), renseignements pratiques et juridiques, le guide du graphiste indépendant, la liste de sites web spécialisés dans la recherche d'emplois ou de stages...

La recherche informatisée

Le fonds documentaire est informatisé en réseau avec les bibliothèques d'Amiens Métropole. Son catalogue est consultable en ligne.

La Base Spécialisée Art et Design (BSAD) permet d'effectuer une recherche dans les collections de périodiques du réseau des bibliothèques d'écoles d'art publiques françaises.

L'accès et le fonctionnement de la documentation

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte de la documentation.

Le prêt est réservé aux étudiants, enseignants et membres du personnel de l'école. Le centre de documentation est également accessible aux stagiaires de la formation professionnelle en consultation sur place.

Il convient de respecter les délais d'emprunt afin que chacun ait un accès égal aux livres.

Les nouveaux ouvrages sont placés sur des rayonnages spécifiques afin que chacun puisse en prendre connaissance rapidement.

Les revues sont en consultation sur place, exceptées celles sur lesquelles est apposé un code-barre, empruntables au même titre que les livres.

L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée dans le centre de documentation. Il est interdit d'y boire ou d'y manger.

LE PROGRAMME PÉPITE POUR L'ENTREPRENEURIAT

Le programme PéPite donne accès au statut national d'étudiant-entrepreneur. Tout étudiant qui le souhaite à partir de l'année 3 peut désormais co-construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale : individuelle ou collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise. Le programme prévoit des simulations de création d'entreprise. Il propose des rendez-vous permettant aux étudiants de se sensibiliser sur le thème de l'entrepreneuriat en rencontrant des entrepreneurs et en découvrant différentes facettes de la démarche. Le Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) permet notamment à des jeunes diplômés créateurs d'entreprise de bénéficier du statut d'étudiant-entrepreneur et d'un accompagnement de leur projet.

Par ailleurs, les meilleurs projets issus de PéPite peuvent se présenter aux concours tels que le « Challenge Amiens Campus » (premier prix 1 500€) ou le Concours d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes dans la catégorie « PEPITE - Tremplin entrepreneuriat étudiant », avec des aides allant jusqu'à 10 000€ et un accompagnement des projets. Le programme PéPite est également accessible aux jeunes diplômés. Il n'est pas réservé exclusivement aux futurs créateurs d'entreprise. Peuvent en bénéficier ceux qui se destinent au statut d'intermittent du spectacle ou d'affilié à la Maison des Artistes, ceci dans la mesure où ils souhaitent développer un projet particulier.

www.pepite.picardie.fr

L'ARCHITECTURE DES ÉTUDES

Le Ministère de la Culture et de la Communication définit le cadre pédagogique général des écoles d'art par des textes de loi et des arrêtés publiés au Journal officiel. De plus, le ministère communique chaque année des notes qui précisent les orientations qu'il préconise. Ce cadre permet à l'ensemble des écoles d'art de constituer un corps homogène en termes de qualité des enseignements et de reconnaissance des diplômes. Les écoles agissent selon ses prescriptions pour les concours d'entrée et commissions d'équivalence, pour l'attribution des ECTS par modules et pour l'organisation des diplômes de DNA et DNSEP. En revanche, il est de la responsabilité de chaque école de construire un projet pédagogique cohérent ainsi que l'offre d'enseignement qui permette de le réaliser. Le directeur de l'Ésad délivre et signe les diplômes.

LE CONCOURS D'ENTRÉE ET LA COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Les concours d'entrée et commissions d'équivalence ont lieu une fois par an au printemps (une session supplémentaire peut éventuellement être organisée en septembre). Les conditions pour se présenter au concours d'entrée ou à la commission d'équivalence à l'Ésad sont détaillées dans les brochures d'information et les dossiers d'inscription. Les étudiants inscrits à l'Ésad (années 3, 4 ou 5) qui souhaitent participer aux jurys d'entretien du concours d'entrée ou de la commission d'équivalence peuvent le faire, sous réserve qu'ils ne quittent pas la session en cours de route.

ENTRÉE EN CYCLE DNSEP

L'admission en semestre 7 à l'Ésad d'Amiens est subordonnée à l'obtention du diplôme national d'art et à une décision du directeur de l'école, après entretien avec le coordinateur des études et l'équipe pédagogique, et avec l'étudiant interrogé sur ses projets ou recherches. L'étudiant doit comprendre que la poursuite de la scolarité dans le cycle menant au DNSEP de l'Ésad requiert de lui des potentiels et des aptitudes à mener des projets complexes et dans les orientations proposées par le programme pédagogique. C'est le sens même du passage du cycle programme (DNA) au cycle projet (DNSEP).

L'ORGANISATION DES ECTS¹

Les semestres, les modules et les ECTS : l'arrêté du 8 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2013 relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme national d'art et au diplôme national supérieur d'expression plastique propose d'appliquer l'organisation en semestre à la totalité des cycles, dès la première année et d'organiser les enseignements conformément à la grille d'ECTS commune. Ainsi, l'année scolaire est divisée en deux semestres de 17 semaines environ. Chaque semestre est validé par l'obtention de 30 ECTS attribués au moment du bilan ou à l'issue du diplôme obtenu. Le Ministère de la Culture et de la Communication définit les modules et leur nombre d'ECTS. Les écoles définissent les cours à l'intérieur des modules et répartissent les ECTS. Ceux-ci ne sont pas sécables (un cours ne peut pas valoir 2,5 ECTS).

Le rattrapage des ECTS

Une année scolaire est composée de deux semestres, un semestre impair suivi d'un semestre pair. Les modes de rattrapage des ECTS ne sont pas les mêmes selon que les semestres sont impairs ou pairs, du fait du passage d'une année scolaire à l'autre.

Semestres impairs

Il s'agit du premier semestre de chaque année scolaire (de septembre à février). Les modalités de récupération des ECTS sur le semestre suivant (valable uniquement à partir du semestre 3) sont déterminées par l'enseignant concerné. Celui-ci peut proposer leur attribution en fonction :

- de la remise de travaux qui n'avaient pas été rendus et de leur notation positive par l'enseignant.
- de la remise d'un travail spécifique demandé en rattrapage.
- du constat d'un effort général sur le semestre rendant compte d'une progression de l'étudiant dans la discipline concernée.

Semestres pairs

Ils concernent les seconds semestres de chaque année scolaire (février à juin). Dans le cas où il manque des ECTS à un étudiant :

¹ Ects : European credit transfer and accumulation system

- plus de 12 ECTS à rattraper : les enseignants concernés ont émis un avis définitif concernant l'évaluation du niveau insuffisant de l'étudiant sur le semestre, ce qui peut conduire à un redoublement, à une non autorisation de passage de diplôme, ou à une exclusion définitive de l'établissement.
- moins de 12 ECTS à rattraper, il y a plusieurs cas possibles :
 - soit compensation (dans la limite de deux cours, étudiée au cas par cas) : l'enseignant concerné peut évaluer avec les enseignants du même module que, malgré la faiblesse de l'étudiant dans sa discipline, le crédit est « obtenu par compensation » en raison de ses autres résultats scolaires. Cette information est alors indiquée dans le bilan semestriel. Ce mode de rattrapage « par compensation » ne doit pas être la règle, mais l'exception. Le nombre d'ECTS ainsi obtenus est limité à deux enseignements non rattachés à un même module, car au-delà, l'école considère qu'il y a un signe avéré que l'étudiant a de réelles difficultés à suivre son cursus.
 - soit rattrapage par la remise de travaux supplémentaires à la rentrée de septembre dans le seul cas où l'étudiant a été admis dans l'année supérieure.
 - soit redoublement, non autorisation de passage de diplôme
soit exclusion définitive de l'établissement.

Cours d'anglais

L'enseignement de l'anglais est obligatoire. Aucun crédit ne peut se substituer aux ECTS spécifiquement affectés à cette matière.

L'attribution des ects lors des séjours à l'étranger

Dans le cadre de la circulation des étudiants au sein des pays européens, (échanges Erasmus), les établissements d'accueil délivrent leurs ECTS sur la base d'un contrat d'études (learning agreement) passé avec l'étudiant et l'Ésad. Formalisé avant le départ de l'étudiant et finalisé au retour, ce contrat spécifie les enseignements suivis, la répartition et le nombre d'ECTS et les notes obtenues. L'obtention des ECTS pour les stages professionnels : Les stages obligatoires conduisent à l'attribution d'ECTS, sous réserve que l'étudiant remplisse le compte-rendu de fin de stage et y adjoigne des illustrations des réalisations faites lors de celui-ci. Ce compte-rendu lui permet d'évaluer les différentes expériences qu'il a menées : connaissance de l'entreprise, interlocuteurs rencontrés, qualité de la mission, compétences acquises... Les ECTS sont acquis dès lors que les stages sont validés. Pour des raisons techniques, les ECTS sont portés sur les bilans des semestres 6 ou 9.

Cursus et modalités de passage d'un semestre à l'autre

En plus de la grille semestrielle d'ECTS, l'Ésad conserve une grille d'appréciation qualitative des enseignements où chaque enseignant donne un avis écrit sur le semestre et note le travail effectué avec une note traditionnelle de 0 à 20. Tout enseignement où l'étudiant a reçu une note supérieure ou égale à 10 conduit à l'obtention des ECTS correspondants. Le système ne prévoit pas l'attribution d'ECTS fractionnés.

Chaque coordinateur organise les bilans de son année et fait la synthèse, dans l'appréciation générale, des évaluations pour chaque étudiant. Le coordinateur des études assiste régulièrement aux bilans. Le coordinateur commente les feuilles d'évaluation au coordinateur des études si celui-ci n'a pas participé aux bilans. Le directeur de l'établissement assiste ponctuellement aux bilans. Le coordinateur est là pour vous renseigner sur le déroulement des bilans en amont de ceux-ci, et sur les appréciations qui ont été portées. N'hésitez pas à le solliciter.

L'ORGANISATION DE LA MENTION DESIGN NUMÉRIQUE

Le DNSEP option Design mention design numérique s'effectue sous la forme d'un double cursus diplômant en vous inscrivant simultanément au Master mention Humanités et Industries Créatives – parcours Design et création d'expérience (UXD) délivré par l'Université de technologie de Compiègne (UTC). Ce double parcours vous permet de mieux appréhender les questions d'innovation par le design, soit pour consolider votre formation de designer graphique ouvert aux technologies numériques, soit pour devenir designer numérique.

www.utc.fr/formations/diplome-de-master/mention-humanites-et-industries-creatives-hic.html

Sélectionnez « parcours design et création d'expérience »

Vous devrez suivre des enseignements obligatoires dans les deux établissements, passer votre diplôme de DNSEP à l'Ésad et faire un stage obligatoire de 5 mois à l'UTC (il est fait, en général, après avoir obtenu le diplôme de l'Ésad). L'obtention des deux diplômes n'est pas liée.

Les ECTS obtenus à l'UTC sont également comptés comme acquis à l'ESAD (15 ECTS maximum par semestre). Inversement, les ECTS obtenus à l'Ésad, sauf ceux du diplôme (mémoire et projet), sont comptabilisés du côté de l'UTC.

Le stage obligatoire de 5 mois se fait à l'issue de l'obtention de votre DNSEP. Le stage est alors validé par l'UTC (remise d'un rapport de stage et soutenance). Ce stage peut se faire dans le laboratoire de recherche d'une université ou d'une entreprise.

L'obtention du master UTC et la scolarité en double cursus peuvent vous permettre d'envisager de poursuivre votre formation au niveau doctoral en préparant une thèse à l'UTC. Renseignez vous auprès de l'UTC.

Votre scolarité en Design Numérique à l'Ésad (15 ECTS par semestre)

En année 4 (semestres 7 et 8), seuls les deux cours de design numérique sont obligatoires (total 15 ECTS) ainsi que des entretiens réguliers sur rendez-vous avec Sara Martinetti et Dominique Giroudeau pour vous aider à élaborer le mémoire. Les cours de l'Ésad sont dispensés jusqu'en juin.

En année 5, au premier semestre, vous devez avoir des entretiens réguliers avec Sara Martinetti et Dominique Giroudeau au premier semestre alors que vous continuez vos cours à l'UTC. Vous rejoignez complètement l'Ésad au second semestre. A l'issue de votre DNSEP, vous effectuerez votre stage obligatoire pour l'obtention du diplôme de l'UTC.

Votre scolarité en Design Numérique du côté de l'UTC (15 ECTS par semestre)

Vous aurez des enseignements théoriques et des ateliers sur le design et la scénarisation d'expérience, la philosophie des techniques, l'innovation, la recherche scientifique sur la perception... Reportez-vous au livret de l'étudiant de l'UTC pour la liste de cours. Renseignez vous auprès de Anne Guénand (UTC) pour connaître les cours obligatoires. Les cours d'anglais se prennent à l'UTC.

SEMESTRE D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

L'Ésad est signataire de la Charte Erasmus et a établi un réseau de convention avec d'autres écoles européennes. Vous en trouverez la liste dans votre espace numérique ainsi que les liens sur les établissements. La mise en place de contrats spécifiques avec ces établissements garantit la poursuite d'un enseignement artistique et la validation des ECTS² du semestre. La mobilité des étudiants est prévue aux semestres 4 et 8 pour le département Design. Pour le département Image Animée, consultez le coordinateur.

STAGE EN ENTREPRISE

Concernant les stages en entreprise, s'il est important que l'étudiant puisse acquérir de façon précoce une expérience des milieux de la création et de la production, celle-ci reste dans la phase programme (cycle DNA) une période de découverte et ne doit pas se substituer aux enseignements. En conséquence, l'étudiant inscrit en premier cycle privilégiera les acquisitions en suivant les cours et limitera ses périodes de stage qui seront programmées de préférence pendant les vacances scolaires à la fin de la seconde année. En ce qui concerne la phase projet (cycle DNSEP), l'expérience en entreprise ou en agence doit se révéler très profitable. Les missions qui sont confiées à un étudiant du deuxième cycle sont généralement plus intéressantes, et permettent parfois d'entamer un relationnel pouvant déboucher à terme sur une perspective d'emploi. Pour s'investir dans le monde professionnel, ces stages sont souvent plus longs, d'autant que la prise en charge de certains stages à l'étranger nécessite une durée de plusieurs mois.

C'est dans cet esprit que nous avons aménagé le semestre 8 pour permettre aux étudiants en 4e année DNSEP mention **Design graphique** de partir en stage à l'issue du bilan du deuxième semestre. En revanche, les étudiants doivent être présents dès le démarrage de l'année 5, sinon ils risquent de passer à côté des enjeux de leur année de diplôme. Celui-ci n'est pas un simple examen des compétences, mais le fruit d'un processus de travail. La 5e année est, avant tout, un espace temporel où doit s'effectuer un cheminement, une réflexion nourrie et une exploration de différents concepts. Le travail de réflexion et d'écriture du mémoire en fait un espace de connaissances accumulées, qui doit alimenter le projet.

Les étudiants de 4e année inscrits en DNSEP mention **Design numérique** et inscrits en double cursus à l'UTC ont cours jusqu'en juin. Le stage de cinq mois qui constitue la composante principale du passage du diplôme de l'UTC est validé également comme stage par l'Ésad sous réserve que la convention de stage soit signée avant le passage du DNSEP. Ce stage sera généralement effectué au semestre 11, c'est à dire le semestre suivant celui de l'obtention du DNSEP. Il peut être fait dans une entreprise ou un laboratoire de recherche.

Les étudiants en DNA et en DNSEP mention **Image animée** peuvent être amenés à réaliser l'un de leur stage dans le cadre d'un partenariat entre l'école et un organisme public ou privé extérieur ne disposant pas du matériel professionnel adéquat. Dans ce cas spécifique, la production de stage peut être effectuée sur le matériel dont dispose le département Waide Somme de l'Ésad.

Les stages professionnels sont obligatoires. Ils permettent à l'étudiant de s'immerger dans le milieu professionnel. Ils nécessitent une convention entre l'entreprise et l'école et sont validés après réception compte-rendu de stage. Ils peuvent s'effectuer dans une agence de design, dans une institution culturelle ou une entreprise privée, ou encore chez un sérigraphe, un imprimeur, un photographe...

Les étudiants en fin de cursus bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider à entrer dans la vie professionnelle (définition du projet professionnel, conseils sur le statut professionnel, préparation aux entretiens de recrutement ou au démarchage de prestation, aide à l'élaboration de devis).

Deux séances d'information sur la vie professionnelle sont données chaque année par François Caspar pour le département Design. La première est consacrée au statut des graphistes, la seconde à la façon d'évaluer les prestations et d'établir des devis. Ces séances se déroulent sous formes de conférences. Elles sont obligatoires en 5e année, et recommandées aux étudiants des années 3 et 4.

ANNÉE DE CÉSURE

Les étudiants qui souhaitent réaliser une année de césure sont invités à expliquer leur motivation et projet à la direction de l'école. Les fiches « Règlement de l'année de césure » et « Demande de césure » sont à télécharger dans l'espace numérique de l'étudiant.

Quatres types de période de césure sont acceptés :

- Une formation dans un domaine différent
- Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- Un engagement de service civique en France ou à l'étranger
- Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Les étudiants resteront inscrits à l'Ésad et paieront les frais d'inscription fixés par le Conseil d'Administration. L'Ésad garantit, sous réserve du respect de la procédure et du paiement des droits d'inscription de l'année de césure, la réintégration dans la formation dans laquelle l'étudiant était inscrit avant son départ.

La période de césure dure un an (du 1 septembre au 31 août de l'année suivante). Le statut d'étudiant est conservé.

L'année de césure peut avoir lieu une seule fois dans le cursus à l'Ésad, entre la 3e et la 4e année sous réserve de l'obtention du DNA et de la validation du passage en année supérieure à l'Ésad d'Amiens. Au cas où le déroulement de l'année de césure s'avérait problématique, l'étudiant peut faire une demande de réintégration à l'Ésad. L'avis et la date de réintégration seront donnés par le directeur de l'Ésad ou son représentant.

Procédure de la demande et acceptation de la période de césure

- Présentation d'un projet au bilan du 1er semestre
- Remise du contrat d'acceptation de l'année de césure rempli et signé au service des études au plus tard le 1er mai de l'année scolaire en cours pour une année de césure débutant le semestre suivant.
- L'avis de l'Ésad rendu dans un délai d'un mois. En cas d'avis positif, l'accord définitif est obtenu sous réserve de :
- avoir obtenu la totalité des crédits de l'année en cours et des années précédentes

- avoir obtenu le diplôme de DNA
- être accepté à poursuivre en année supérieure à l'Ésad d'Amiens
- Validation de sa réinscription à l'Ésad au plus tard le 15 mai de l'année n+1, auprès du service des études. Sans nouvelle de sa part, la place ne pourra pas être conservée.

LES DIPLÔMES

Le Ministère de la Culture et de la Communication a défini les dispositions suivantes :

Le DNA, Diplôme National d'Art

Les épreuves du diplôme national d'art consistent en :

- une sélection par l'étudiant de travaux significatifs de ses trois années d'études
- un entretien avec le jury
- l'examen du dossier pédagogique du candidat.

Le jury est constitué de trois membres nommés par la direction de l'Ésad :

- deux personnalités qualifiées extérieures à l'établissement
- un enseignant de l'école.
- L'un des membres du jury est représentant des sciences humaines

Le DNSEP, Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique

L'arrêté du 16 juillet 2013 modifiant les dispositions de l'arrêté du 6 mars 1997 précise que le passage du diplôme national supérieur d'expression plastique est désormais constitué de deux épreuves :

- la soutenance d'un mémoire d'une durée de vingt minutes ;
- la soutenance d'un travail plastique d'une durée de quarante minutes.

Les deux épreuves comprennent un entretien avec le jury.

Le jury de diplôme national supérieur d'expression plastique est nommé par la direction de l'établissement. Il est composé de cinq membres :

- de quatre personnalités qualifiées choisies dans le domaine d'activité, dont parmi elles le président
- d'un représentant de l'école choisi parmi les enseignants.

Le jury de soutenance du mémoire est composé du représentant de l'école et d'une des personnalités qualifiées. L'un des deux membres a le titre de Docteur. Pour chacun des membres titulaires, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions. La soutenance du mémoire a lieu au semestre 10 à un moment choisi par l'équipe pédagogique. À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury de soutenance établit un rapport écrit qui sera ultérieurement communiqué aux membres du jury de diplôme. En fin de semestre 10, l'ensemble du jury de diplôme national supérieur d'expression plastique assiste à la présentation du travail plastique. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du diplôme national supérieur d'expression plastique en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire.

Il délivre les ECTS correspondant au travail plastique (25 ECTS) et au mémoire (5 ECTS).

Les critères d'évaluation du DNA et du DNSEP (directives données au jury par le Ministère de la Culture) :

- Présentation formelle et critique des travaux
- Elaboration du projet et processus de la recherche
- Positionnement du travail (pertinence des références et de l'articulation des connaissances, niveau de conceptualisation)
- Qualité des productions.

Une Mention est délivrée par le jury pour la soutenance du diplôme à partir de la note de 14 et les Félicitations sont attribuées à partir de la note de 16.

Les diplômes de DNA sont homologués au grade de Licence et les diplômes de DNSEP sont homologués au grade de Master.

LES COMPÉTENCES ATTENDUES A L'ISSUE DES DIPLÔMES

MENTION DESIGN GRAPHIQUE

Le titulaire du diplôme est designer graphique. Il conçoit des systèmes visuels pour des documents qui seront imprimés ou pour des écrans de visualisation. Il est en mesure de réaliser des compositions graphiques qui allient du texte (porté par une police de caractère adaptée), des images qui lui sont données et des éléments graphiques qu'il produira lui-même (glyphes, picto, illustration...). L'agencement de l'ensemble porte le sens du message et la lisibilité des informations pour un public et un contexte identifiés.

En tant que designer graphique, il conçoit le graphisme de documents imprimés tels qu'affiches, livres, journaux, documents techniques (rapports d'activités, notices), publicités, packaging. Il peut également concevoir ou participer à la conception de projets graphiques complexes telles que l'identité visuelle d'une entreprise (logo, papeterie, packaging, plv, conception graphique de sites web) ou un système signalétique pour un bâtiment (hôtel, hôpital, gare...) ou un événement (ex : jeux olympiques, biennale d'art...).

Le designer graphique est capable de concevoir des interfaces graphiques simples ou de collaborer avec des designers numériques pour pouvoir répondre à des commandes qui allient les supports traditionnels et les supports numériques (objets connectés, sites).

Pour effectuer ces missions, le titulaire devra écouter la demande du commanditaire, lui faire des propositions graphiques argumentées, lui remettre une proposition développée, faire des propositions pour la fabrication des documents (choix du papier, vernis, cartonnage, reliure...), rédiger le cahier des charges pour l'imprimeur, se mettre en relation avec l'imprimeur, et assurer un suivi de fabrication (le commanditaire signe le bon à tirer pour valider l'impression du document).

MENTION DESIGN NUMÉRIQUE

Le titulaire du diplôme est designer graphique. Il conçoit des systèmes visuels pour des documents qui seront imprimés ou pour des écrans de visualisation. Il est en mesure de réaliser des compositions graphiques qui allient du texte (porté par une police de caractère adaptée), des images qui lui sont données et des éléments graphiques qu'il produira lui-même (glyphes, picto, illustration...). L'agencement de l'ensemble porte le sens du message et la lisibilité des informations pour un public et un contexte identifiés.

En tant que designer graphique, il conçoit le graphisme de documents imprimés tels que affiches, livres, journaux, documents techniques (rapports d'activités, notices), publicités.

En tant que designer numérique, Il peut proposer et concevoir pour de futurs produits ou applications numériques des systèmes complexes d'information visuelle à partir d'un langage graphique et d'une compétence à imaginer et scénariser des systèmes interactifs. Le designer numérique propose de nouveaux usages pour les produits numériques (objets connectés, sites, jeux vidéo) à partir d'une veille sociale (pour imaginer les besoins d'une population donnée) et technologique (domaine de l'innovation). Il travaille sur des projets de type services numériques, applications de loisir ou éducatives, serious game, animation, jeux vidéo, interfaces de commande pour des produits industriels...

Le titulaire est en mesure d'échanger professionnellement avec le commanditaire (comprendre la commande, présenter ses clients), de travailler en équipe pluridisciplinaire, de mener les phases de conception avec des outils adaptés (zoning, wireframing) et de présenter ses propositions aux différentes parties prenantes du projet (décideurs, marketing, testeurs, développeurs...).

MENTION IMAGE ANIMÉE

Les cycles conduisant au DNA et au DNSEP option Art, mention image animée proposent des enseignements théoriques et pratiques, ceux-ci étant principalement orientés vers l'animation 3D. L'enseignement vise trois objectifs : le développement de la culture générale artistique, l'acquisition des techniques graphiques et des logiciels, la réalisation de projets filmiques dans une démarche d'auteur. Les modules principaux sont les suivants : la mise en scène,

l'image fixe, l'image animée, l'image technique, histoire des arts, culture générale et langue vivante.

L'objectif du cursus est la formation de personnalités créatives et réactives aux mutations rapides liées aux technologies de l'univers de l'image animée. Les diplômés sont naturellement destinés à intégrer une profession liée à la conception d'images animées dans le cadre de l'industrie audiovisuelle ou du jeu vidéo. Ils pourront également se rapprocher d'autres univers professionnels qui utilisent l'image animée, soit en studio de communication visuelle, soit au service de disciplines telles que l'architecture ou la médecine. Selon son tempérament et en fonction des différentes typologies de métier, l'animateur sera amené à travailler dans un cadre collaboratif qui, selon sa taille, le sollicitera soit pour des compétences transversales, soit spécialisées. L'enseignement offert permet à l'étudiant d'explorer ces deux dimensions et avec une même exigence artistique. L'une des spécificités de l'enseignement est l'apprentissage des logiciels 3D dès la première année.

LES MÉTIERS PRÉPARÉS

Design graphique et numérique

Le département forme de futurs designers graphiques et/ou numériques aux profils très variés. Ainsi, les diplômés deviendront graphistes, directeurs artistiques, dessinateurs de caractères, designers numériques, designers UX/UI, motion designers... mais aussi créateurs numériques, éditeurs, iconographes, photographes, illustrateurs, enseignants, chercheurs.

Ils exerceront seuls, au sein d'un collectif ou dans une structure publique ou privée. Ils travailleront sous le statut d'indépendants ou de salariés au sein d'agences de design ou d'innovation, d'entreprises, de start-up, ou d'institutions publiques. Certains diplômés deviendront rapidement des créateurs d'entreprise (agence de design, éditeur, sérigraphie...).

Image animée

- Infographiste 2D/3D spécialisé (modeling, rigging, animation, lighting, compositing, textures, effets spéciaux, programmation, story-board, matte painting, game designer...)
- Superviseur, réalisateur, directeur artistique...
- Infographiste 2D/3D généraliste (agences, petits studios de production, cabinet d'architecture...)

POUR SUIVRE SES ÉTUDES EN S'INSCRIVANT DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Les commissions d'équivalence des écoles d'art ont été créées afin de faciliter le changement d'école pour un étudiant au cours de sa formation. Il s'agit souvent d'une réorientation vers une discipline connexe à laquelle l'école ne forme que peu ou pas (par exemple, l'Esad d'Amiens ne forme ni à l'illustration ni au design d'objet). Ainsi, les changements d'école témoignent souvent d'une maturité de réflexion de l'étudiant qui souhaite se diriger vers une branche qui lui conviendrait davantage. Afin de vous aider dans ce processus, nous vous encourageons à en discuter avec les enseignants et l'équipe pédagogique qui connaissent souvent ces disciplines et certaines des écoles qui y préparent.

Attention, les commissions d'équivalence ayant lieu bien avant les bilans de fin d'année, il est prudent d'anticiper et de ne pas manquer les dates d'inscription proposées par les autres établissements. Réciproquement, l'Esad accueille chaque année des étudiants issus d'autres écoles et qui souhaitent continuer dans les champs disciplinaires qu'elle propose.

POUR SUIVRE AU POST-DIPLÔME

L'étudiant ayant obtenu son DNSEP peut, s'il le souhaite, se porter candidat au post-diplôme « EsadType ». Il devra répondre aux mêmes critères d'admission que les candidats extérieurs à savoir qu'il devra, notamment, formuler son intérêt pour approfondir un projet d'étude ou de recherche de son choix. Le jury de sélection vérifiera sa culture associée au projet et son potentiel à le problématiser dans une dimension de recherche où la réflexion et l'expérimentation seront importantes. Le post-diplôme n'est pas une prolongation des études en tant que telle mais bien l'espace donné à l'approfondissement d'un projet de création de caractères. Bien que disposant d'un cadre pédagogique de grande qualité, les étudiants doivent avoir une grande autonomie à la fois organisationnelle, méthodologique et dans la manière de mener

leurs recherches. Les enseignements se font en anglais. L'encadrement du projet se fait en français ou en anglais. Pour vous préparer au mieux à candidater au post-diplôme, prenez contact auprès des enseignants pendant votre scolarité de second cycle.

DNA

DESIGN GRAPHIQUE

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre 1 :

Pratique et initiation – 18 ECTS

Pratiques plastiques et artistiques

- Dessin, croquis (Éric Madeleine)
- Couleur, recherches plastiques (Éric Madeleine)
- Perspective (Vincent Blary)
- Photographie (David Rosenfeld)
- Sculpture/volume (Mathieu Allard)

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium

- Design graphique (Jean Claude Chianale)
- Typographie (Sarah Kremer)
- Infographie (Christophe Loy)

Histoire, théorie des arts – 10 ECTS

- Histoire des dispositifs de l'image (Stéphanie Katz)
- Histoire du graphisme (Sébastien Morlighem)

Bilan – 2 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

Une première appréciation écrite est communiquée à chaque étudiant.

Semestre 2 :

Pratique et initiation – 16 ECTS

Pratiques plastiques et artistiques

- Dessin, croquis (Éric Madeleine)
- Couleur, recherches plastiques (Éric Madeleine)
- Sérigraphie (Anna Radecka/Christian Rondet)
- Photographie (David Rosenfeld)
- Sculpture/volume (Mathieu Allard)

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium

- Design graphique (Jean Claude Chianale)
- Typographie (Sarah Kremer)
- Infographie (Christophe Loy)

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

- Histoire des dispositifs de l'image (Stéphanie Katz)
- Histoire du graphisme (Sébastien Morlighem)
- Anglais (Mark Webster, Fanny Farges)

Bilan – 4 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

L'attribution des ECTS attachés aux enseignements est donc complétée lors du bilan par une épreuve orale portant sur les travaux et le parcours de l'étudiant. L'obtention de 60 ECTS (semestres 1 + 2) est nécessaire pour le passage en seconde année. Lors du bilan du second semestre, l'équipe pédagogique propose à la direction pour chaque étudiant, le passage, le redoublement, ou l'exclusion de l'Ésad.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre 3 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 16 ECTS

Pratiques plastiques artistiques
Dessin (Olivier Charpentier)
Photographie (David Rosenfeld)

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium

Design graphique (Arnaud De La Batie)
Design typographique (Sarah Kremer)
Vidéo (Pierre Boutillier)
Multimédia (Isabelle Prieur)
Création de sites web (Benoît Wimart)
Signes et architectures (Rémi Dumas Primbault)

Histoire, théorie des arts – 8 ECTS

Histoire des dispositifs de l'image (Stéphanie Katz)
Sémiologie de l'image filmée (Nicolas Lenys)

Recherches et expérimentations – 2 ECTS

Histoire, théories et recherches du design graphique (Victor Guegan)

Bilan – 4 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

Semestre 4 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 14 ECTS

Pratiques plastiques artistiques
Dessin (Olivier Charpentier)
Photographie (David Rosenfeld)

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium

Design graphique (Arnaud De La Batie)
Design typographique (Sarah Kremer)
Vidéo (Pierre Boutillier)
Multimédia (Isabelle Prieur)
Création de sites web (Benoît Wimart)
Signes et architectures (Rémi Dumas Primbault)

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Histoire des dispositifs de l'image (Stéphanie Katz)
Sémiologie de l'image filmée (Nicolas Lenys)
Anglais (Mark Webster, Fanny Farges)

Recherches et expérimentations – 4 ECTS

Histoire, théories et recherches du design graphique (Gabriele Cepulyte)

Bilan – 4 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

L'étudiant entre dans la phase programme dès le début de la deuxième année. Le contrôle et les conseils portant sur le travail personnel l'aideront à tenir un carnet de bord de son parcours et à articuler documentation, exercices et travaux préparatoires (en recourant notamment aux ressources du dessin). À la fin du quatrième semestre, l'étudiant doit avoir acquis entre 48 et 60 nouveaux ECTS. Le passage en semestre 5 est possible avec un minimum de 108 ECTS, sous condition de rattrapage des ECTS manquants et selon les modalités définies avec l'équipe pédagogique. Lors du bilan du quatrième semestre, pour chaque étudiant, l'équipe pédagogique propose à la direction le passage, le redoublement ou la sortie de l'école. L'étudiant ayant obtenu 120 ECTS est titulaire du certificat d'études d'arts plastiques (CEAP) délivré par l'école et agréé par le Ministère de la Culture.

TROISIÈME ANNÉE

Semestre 5 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 12 ECTS

Pratiques plastiques artistiques
Photographie (Hally Pancer)

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium
Design graphique et typographie (Patrick Paleta)
Designing programs (Mark Webster)
Création et interactivité (Donald Abad)

Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Culture et théorie de l'écrit (Sara Martinetti)
Anglais (Sarene André, Fanny Farges)

Recherches personnelles – 6 ECTS

Communication, médium, interactivité (Dominique Giroudeau)

Bilan – 4 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

Semestre 6 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 4 ECTS

Pratiques plastiques artistiques
Photographie (Hally Pancer)

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium
Design graphique et typographie (Patrick Paleta)
Designing programs (Mark Webster)
Création et interactivité (Donald Abad)

Histoire, théorie des arts – 5 ECTS

Culture et théorie de l'écrit (Sara Martinetti)

Recherches et expérimentations – 4 ECTS

Communication, médium, interactivité (Dominique Giroudeau)
Présentation des travaux - Portfolio (Françoise Courbis)

Stage, expérimentation des milieux de création et de production – 2 ECTS

Stage (Alisa Nowak)

Diplôme – 15 ECTS

Total 30 ECTS

L'étudiant doit avoir obtenu, au bilan du semestre 6, un total de 165 ECTS pour pouvoir se présenter au diplôme national d'arts plastiques. Lors du bilan du semestre 6, l'équipe pédagogique propose à la direction le redoublement ou le passage du diplôme. Elle propose également l'autorisation de poursuite de la scolarité à l'Ésad d'Amiens de chaque étudiant. Aucun autre ECTS ne peut se substituer aux 15 ECTS attachés à la réussite du diplôme national d'arts plastiques.

DNSEP

DESIGN GRAPHIQUE

QUATRIÈME ANNÉE

Semestre 7 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 20 ECTS

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium
Systèmes graphiques (Eva Kubinyi)
Design graphique et prospective (Simon Renaud)
Design d'interfaces (Laurent Herbet)

Ateliers de recherche

Matière avec option

Atelier design numérique: design d'information (Olivier Cornet)
Atelier de recherche Signe (Patrick Doan)

Philosophie, histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

Culture et théorie de l'écrit, préparation au mémoire (Sara Martinetti)
Anglais (Sarene André, Fanny Farges)

Total 30 ECTS

Semestre 8 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 20 ECTS

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium
Systèmes graphiques (Eva Kubinyi)
Design graphique et prospective (Simon Renaud)
Design d'interfaces (Laurent Herbet)

Ateliers de recherche

Cartographie (Patrick Doan, Sébastien Morlighem)

Univers professionnel

Stage (éval. collégiale)

Philosophie, histoire, théorie des arts – 10 ECTS

Culture et théorie de l'écrit, préparation au mémoire (Sara Martinetti)

Total 30 ECTS

L'étudiant entre dans la phase projet. La mobilité est le pivot central du semestre 8. Les séjours dans des écoles étrangères sont fortement conseillés au semestre 8, mais la scolarité ne doit pas pour autant s'en trouver morcelée. À la fin du semestre 8, l'étudiant doit avoir acquis entre 48 et 60 nouveaux ECTS. Le déroulement du semestre lui permet de partir en stage dès le bilan du semestre 8. Avec 228 ECTS, le passage en semestre 9 se fait sous condition de rattrapage des ECTS manquants, selon les modalités définies avec l'équipe pédagogique. Lors du bilan du semestre 8, l'équipe pédagogique propose à la direction pour chaque étudiant, le passage, le redoublement ou une réorientation.

CINQUIÈME ANNÉE

Semestre 9 :

Méthodologie de la recherche – 20 ECTS

Préparation à la rédaction du mémoire

Prépa. au diplôme - Méthodo. mémoire (éval. collégiale)

Méthodologie de la recherche (éval. collégiale)

Mise en forme du projet personnel – 10 ECTS

Préparation à la réalisation du projet plastique

Mise en forme du projet personnel (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

Semestre 10 :

Mémoire (éval. collégiale) – 5 ECTS

Travail plastique (éval. collégiale) – 25 ECTS

Ce semestre se développe autour du projet personnel de l'étudiant qui doit obtenir 30 nouveaux ECTS, soit un total de 270 ECTS, pour obtenir le DNSEP.

Aucun autre ECTS ne peut se substituer aux 30 ECTS attachés à la réussite du DNSEP.

Vous devez avoir signé la convention de stage avant le passage du DNSEP afin qu'il soit validé pour votre parcours à l'Ésad.

DNSEP DESIGN NUMÉRIQUE

QUATRIÈME ANNÉE

Semestre 7 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 15 ECTS

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium
Design numérique: système d'information (Olivier Cornet)

Enseignements pratiques UTC

Initiation à la recherche, suivi du mémoire, philosophie, histoire des arts – 10 ECTS

Enseignements théorique UTC (éval. Utc)
Culture générale (Sara Martinetti)

Total 25 ECTS

Semestre 8 :

Méthodologie, technique et mises en œuvre – 15 ECTS

Pratiques graphiques, communication visuelle et médium
Design numérique: système d'information (Olivier Cornet)

Enseignements pratiques UTC

Initiation à la recherche, suivi du mémoire, philosophie, histoire des arts – 10 ECTS

Enseignements théorique UTC (éval. Utc)
Culture générale (Sara Martinetti)
Cartographie (Patrick Doan, Sébastien Morlighem)

Total 25 ECTS

CINQUIÈME ANNÉE

Semestre 9 :

Méthodologie de la recherche – 7 ECTS

Préparation à la rédaction du mémoire
Prépa. au diplôme - Méthodo. mémoire (éval. Collégiale)
Méthodologie de la recherche (éval. collégiale)

Mise en forme du projet personnel – 8 ECTS

Préparation à la réalisation du projet plastique
Mise en forme du projet personnel (éval. collégiale)

Enseignements Utc – 15 ECTS

Total 30 ECTS

Semestre 10 :

Mémoire (éval. collégiale) – 5 ECTS

Travail plastique (éval. collégiale) – 25 ECTS

Aucun autre ECTS ne peut se substituer aux 30 ECTS attachés à la réussite du DNSEP.
Du côté de l'UTC, vous devez avoir acquis 15 ECTS à l'issue du semestre 10. Vous effectuerez votre stage de fin d'étude et de soutenance en vue de l'obtention du Master pour l'UTC au semestre 11. Vous devez avoir signé la convention de stage avant le passage du DNSEP afin qu'il soit validé pour votre parcours à l'Ésad.

DNA

IMAGE ANIMÉE

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre 1 :

Module Pratique et initiation – 18 ECTS

Image fixe

- Dessin, croquis, couleur (Olivier Charpentier)
- Modélisation (Jocelyn Casanova)
- Éclairage et rendu (Mike Tarratte)
- Recherches graphiques (Rémi Zaarour)

Image animée

- Story-board (Philippe Baby)
- Set Up et Skinning (Alexis Leleu)
- Animation 3D (Alexis Leleu)

Image technique

- Outil 3D, le logiciel Maya (Jocelyn Casanova)

Module Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

- Le langage du cinéma (Mickaël Robert-Gonçalves)
- Histoire du cinéma et analyse filmique (Nicolas Lenys)
- Histoire des dispositifs de suggestion par l'image (Stéphanie Katz)

Bilan du travail plastique et théorique – 2 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

Semestre 2 :

Module Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 16 ECTS

Image fixe

- Dessin, croquis, couleur (Olivier Charpentier)
- Les textures, éclairages et rendus (Mike Tarratte)
- Modélisation (Jocelyn Casanova)
- Design perso et recherches graphiques (Rémi Zaarour)
- Le story board (Philippe Baby)

Image animée

- Animation 3D (Alexis Leleu)
- Le compositing et les effets spéciaux (Mike Tarratte)
- Animation 2D (Alexis Leleu)
- Set Up et Skinning (Alexis Leleu)

Image technique

- Outils 3D, le logiciel Maya (Jocelyn Casanova)

Module Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 10 ECTS

- Histoire du cinéma et analyse filmique (Nicolas Lenys)
- Histoire des dispositifs de suggestion par l'image (Stéphanie Katz)
- Anglais (Sarene André)

Bilan du travail plastique et théorique – 4 ECTS (éval. collégiale)

Total 30 ECTS

La totalité des 60 ECTS doit être acquise au bilan du semestre 2 pour le passage en année 2.

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre 3 :

Module Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 16 ECTS

Mise en scène de l'animation

Réalisation d'un scénario (Philippe Baby)

Méthodologie et mise en œuvre (Dominique Giroudeau)

Image fixe

Volume (Frédéric Guérin)

Modélisation (Jocelyn Casanova)

Image animée

Story-board (Philippe Baby)

Animation 3D (Alexis Leleu)

Set Up et Skinning (Yvain Lecryt)

Image technique

Code (Guillaume Darras)

Spécificité du jeu vidéo (Paul Heynen)

Module Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Histoire du cinéma et analyse filmique (Cécile Welker)

Histoire des dispositifs de suggestion par l'image (Stéphanie Katz)

Module Recherches personnelles – 2 ECTS

Recherches et expérimentations (Philippe Baby)

Bilan - 4 ECTS

Total 30 ECTS

Semestre 4 :

Module Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 14 ECTS

Mise en scène de l'animation

Réalisation d'un scénario (Philippe Baby)

Méthodologie et mise en œuvre (Dominique Giroudeau)

Image fixe

Les textures, éclairages et rendus (Mike Tarratte)

La bande dessinée (Olivier Frasier)

Design perso et recherches graphiques (Rémi Zaarour)

Image animée

Animation 3D (Olivier Thiébaud)

Le compositing et les effets spéciaux (Mike Tarratte)

Module Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Histoire des dispositifs de suggestion par l'image (Stéphanie Katz)

Anglais (Sarene André)

Recherches et expérimentations – 4 ECTS

Bilan - 4 ECTS

Total 30 ECTS

TROISIÈME ANNÉE

Semestre 5 :

Module Méthodologie, techniques et mises en œuvre – 12 ECTS

Projet collectif

Écriture et réalisation d'un scénario (Philippe Baby)

Méthodologie et recherches (éval. collégiale)

Montage et sonorisation (Julien Grigny)

Pratiques infographiques

Pratique infogr. opt. 1 (Matière avec option)

Animation 3D - opt. 1 (Olivier Thiébaud)

Image rendue et compositée (Mike Tarratte)

Modélisation et design (Jocelyn Casanova)

Narration dans un univers en RV (. éval. Collégiale)

Recherches graphiques - opt 1 (Rémi Zaarour)

Set up et skinning (Nicolas Minier)

Univers vidéo-ludique (éval. collégiale)

Réalisation d'un projet filmique (Philippe Baby)

Effets spéciaux (éval. collégiale)

Pratique infogr. opt 2 (Matière avec option)

Animation 3D - opt 2 (Olivier Thiébaud)

Image rendue et compositée (Mike Tarratte)

Modélisation et design (Jocelyn Casanova)

Narration dans un univers en RV (éval. collégiale)

Recherches graphiques - opt 2 (Rémi Zaarour)

Set up et skinning (Nicolas Minier)

Univers vidéo-ludique (éval. Collégiale)

Expérimentation virtuelle

Narration dans un Univers en Réalité Virtuelle (Mike Tarratte, Alexis. Leleu)

Module Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 8 ECTS

Suivi du mémoire (Stéphanie Katz)

Module Recherches personnelles – 6 ECTS

Recherches et expérimentations (Philippe Baby)

Bilan – 4 ECTS

Total 30 ECTS

Semestre 6 :

Module méthodologie, techniques et mises en œuvre – 7 ECTS

Projet collectif

Écriture et réalisation d'un scénario (Philippe Baby)

Montage et sonorisation (Julien Grigny)

Pratiques infographiques

Pratiques infographiques

Module Histoire, théorie des arts et langue étrangère – 4 ECTS

Suivi du mémoire (Stéphanie Katz)

Recherches personnelles plastiques – 4 ECTS

Bilan et diplôme – 15 ECTS

Total 30 ECTS

DNSEP

IMAGE ANIMÉE

PHASE PROJET

Coordinateur pédagogique Philippe Baby

QUATRIÈME ANNÉE

Semestre 7 :

Module Projet plastique. Prospective, méthodologie, techniques, production – 20 ECTS

Pratiques graphiques

Character design et décors (Rémi Pozla)

Recherches infographiques personnelles (une option obligatoire)

La modélisation et le design (Jocelyn Casanova)

Le Set Up et Skinning, les effets spéciaux (Nicolas Minier)

L'animation 3D (Hugo Cierzniak)

La création d'un univers vidéoludique (Morgan Castejon)

L'image rendue et composée (Mike Tarratte)

Création d'un univers graphique (Rémi Pozla)

Module Initiation à la recherche, suivi de mémoire, méthodologie, histoire des arts – 8 ECTS

Recherches interdisciplinaires

Méthodologie et recherches (Cécile Welker)

Recherches et projets, travaux expérimentaux et collaboratifs

(coordination Philippe Baby, évaluation collective)

Histoire et théorie

Analyse des dispositifs documentaires (Stéphanie Katz)

Recherches théoriques et problématique du mémoire

(Stéphanie Katz, Cécile Welker)

Module Langue étrangère – 2 ECTS

L'anglais dans les métiers de l'image (validé semestre 8)

Total 30 ECTS

Semestre 8 :

Module Méthodologie, techniques, mises en œuvre des recherches personnelles – 20 ECTS

Recherches infographiques personnelles (une option obligatoire)

La modélisation et le design (Jocelyn Casanova)

Le Set Up et Skinning, les effets spéciaux (Nicolas Minier)

L'animation 3D (Hugo Cierzniak)

La création d'un univers vidéoludique (Morgan Castejon)

L'image rendue et composée (Mike Tarratte)

Création d'un univers graphique (Rémi Pozla)

Recherches interdisciplinaires

Recherches et projets, travaux expérimentaux et collaboratifs

(coordination Philippe Baby, évaluation collective)

Univers professionnel

Stage pratique (1 mois minimum) / Rapport de stage

Module Philosophie histoire et théorie des arts de l'image, langue étrangère – 8 ECTS

Suivi du mémoire (Stéphanie Katz, Cécile Welker)

Recherches théoriques et inscription culturelle du projet (Collégial)

Module Langue étrangère – 2 ECTS

L'anglais dans les métiers de l'image (validé semestre 8)

Total 30 ECTS

CINQUIÈME ANNÉE

Semestre 9 :

Module Méthodologie de la recherche (dont suivi de mémoire) – 20 ECTS

Préparation au diplôme (Philippe Baby, Cécile Welker, Stéphanie Katz,
Dominique Giroudeau et le référent disciplinaire)

Problématique du projet

Recherches et propositions transdisciplinaires

Présentation et argumentation du mémoire

Module Mise en forme du projet personnel – 10 ECTS

Pratiques infographiques et média

(Philippe Baby, Dominique Giroudeau et le référent disciplinaire)

Total 30 ECTS

Semestre 10 :

Module Épreuves du diplôme – 30 ECTS

Soutenance du mémoire (5 ECTS)

Soutenance du travail plastique (25 ECTS)

Total 30 ECTS